## Informations de base

| | |
|---|---|
| **1995/2255(COS)**<br>COS - Procédure sur un document stratégique (historique) | Procédure terminée |
| Programme EURET, recherche européenne sur les transports. Rapport final<br>**Subject**<br>3.20 Politique des transports en général | |

## Acteurs principaux

**Parlement européen**

| Commission au fond | Rapporteur(e) | Date de nomination |
|---|---|---|
| ENER Recherche, développement technologique et énergie | PLOOIJ-VAN GORSEL Elly (ELDR) | 21/11/1995 |

| Commission pour avis | Rapporteur(e) pour avis | Date de nomination |
|---|---|---|
| BUDG Budgets | BLOCH VON BLOTTNITZ Undine-Uta (V) | 24/11/1995 |
| TRAN Transports et tourisme | STOCKMANN Ulrich (PSE) | 21/12/1995 |
| CONT Contrôle budgétaire | | |

**Conseil de l'Union européenne**

## Evénements clés

| Date | Evénement | Référence | Résumé |
|---|---|---|---|
| 04/10/1995 | Publication du document de base non-législatif | COM(1995)0450 | Résumé |
| 17/11/1995 | Annonce en plénière de la saisine de la commission | | |
| 20/03/1996 | Vote en commission | | Résumé |
| 20/03/1996 | Dépôt du rapport de la commission | A4-0090/1996 | |
| 05/06/1996 | Débat en plénière | | |
| 06/06/1996 | Fin de la procédure au Parlement | | |
| 24/06/1996 | Publication de l'acte final au Journal officiel | | |

| Informations techniques | |
|---|---|
| **Référence de la procédure** | 1995/2255(COS) |
| **Type de procédure** | COS - Procédure sur un document stratégique (historique) |
| **Sous-type de procédure** | Document stratégique de la Commission |
| **Base juridique** | Règlement du Parlement EP 148 |
| **État de la procédure** | Procédure terminée |
| **Dossier de la commission** | ENER/4/07136 |

Portail de documentation

**Parlement Européen**

| Type de document | Commission | Référence | Date | Résumé |
|---|---|---|---|---|
| Rapport déposé de la commission, lecture unique | | A4-0090/1996<br>JO C 141 13.05.1996, p. 0005 | 20/03/1996 | |
| Texte adopté du Parlement, lecture unique | | T4-0317/1996<br>JO C 181 24.06.1996, p. 0012-0041 | 06/06/1996 | Résumé |

**Commission Européenne**

| Type de document | Référence | Date | Résumé |
|---|---|---|---|
| Document de base non législatif | COM(1995)0450 | 04/10/1995 | Résumé |

# Programme EURET, recherche européenne sur les transports. Rapport final

1995/2255(COS) - 06/06/1996 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Elly PLOOIJ-VAN GORSEL (ELDR, NL), le Parlement européen regrette l'évaluation tardive programme EURET pour la période 1991-1994. Il propose qu'à l'avenir toute évaluation soit clairement soumise à des critères et à des orientations en matière de méthodes, de procédures et de calendrier. Il invite la Commission à expliquer les raisons d'une présentation partielle du financement et à indiquer de quelle manière les 8 millions d'écus supplémentaires ont été répartis. Il constate en outre que les dépenses administratives (13%) sont trop élevées. Le PE demande à la Commission d'indiquer les mesures concrètes prises pour assurer la coordination avec les initiatives des Etats membres, de vérifier que le financement communautaire soit complémentaire et non substitutif des financements nationaux, de veiller à ce que les recommandations formulées par le groupe d'experts et acceptées soient incorporées dans la politique de recherche en matière de transport. La plénière a également insisté sur l'importance de l'intégration des systèmes de transport pour une mobilité soutenable dans le temps.

# Programme EURET, recherche européenne sur les transports. Rapport final

1995/2255(COS) - 04/10/1995 - Document de base non législatif

OBJECTIF : Le rapport de la Commission analyse les résultats du programme EURET, le programme spécifique de recherche dans le domaine des transports lancé en 1991 dans le cadre du 2ème programme-cadre de RDT. Euret a au total affecté 26,8 millions d'écus à 10 projets de recherche qui se sont terminés en 1994. CONTENU : Le rapport constate qu'en raison de la modicité de son budget, EURET a dû se concentrer sur une partie

seulement de la recherche dans le domaine des transports, tout en estimant que les 10 projets ont été bien choisis. - Dans les secteurs de l'aviation et du chemin de fer, EURET a réussi à mobiliser les grands opérateurs et les actions entreprises sous les auspices d'Eurocontrol et de la Communauté des chemins de fer européens ont été particulièrement utiles pour la recherche sur les systèmes de commande et de contrôle des trains à grande vitesse; - Dans le domaine du transport par mer, le rapport constate que les travaux EURET peuvent avoir des retombées utiles pour les futures normes de sécurité et la protection des milieux marins sensibles. Le rapport formule quelques recommandations au sujet de l'avenir de la recherche communautaire dans le domaine des transports : - la recherche dans le domaine des transports étant financée par différents programmes, la Commission doit veiller à donner des objectifs communs et cohérents à la politique de R&D et à la politique des transports; - la priorité doit aller aux problèmes relevant incontestablement de la compétence de l'UE et que la Communauté est seule à pouvoir résoudre, à savoir principalement la recherche sur les systèmes de contrôle et de commande des trains à grande vitesse, d'une part, et sur les transports combinés, d'autre part; - EURET a produit des études préliminaires, des banques de données, des études de systèmes et un inventaire des méthodes utilisées. La poursuite de la recherche devrait déboucher sur des projets de démonstration et, le cas échéant sur la mise au point de prototypes. Le passage à cette nouvelle étape est d'ores et déjà possible dans les transports combinés et le transport maritime; - il faut éviter les solutions de continuité ou délais excessifs entre la recherche initiale et les phases ultérieures de développement; - la Commission doit poursuivre et intensifier sa coopération avec des organisations telles qu'EUROCONTROL et l'Institut de recherche de la Communauté des chemins de fer européens.